

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

440^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} octobre 2012, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Francis Perron, conseiller
Mme Diane Aubut, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2012-10-290 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en laissant le point «Autres sujets» ouvert.

Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

2012-10-291 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012 est adopté tel que rédigé.

Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2012

Aucune intervention.

5. Administration générale

5.1 : Dépôts de statistiques

5.1.1 : Consommation électrique

5.1.2 : Consommation d'eau

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel et eau.

5.2 : Correspondance

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de septembre.

5.3 : Adoption des comptes

2012-10-292 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 255 796,76 \$.

Liste des comptes payés	142 064,95 \$;
Liste des comptes à payer	72 735,37 \$;
Liste des salaires	40 996,44 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

5.4 : Encaissements

L'argent reçu au cours du mois de septembre est de 371 795,41 \$.

5.5 : Dépôt du rôle d'évaluation 2013 (3^e exercice financier)

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, l'année 2013 sera le 3^e exercice financier du rôle triennal 2011, 2012 et 2013 et a été déposé à la municipalité le 14 septembre 2012, par monsieur Mathieu Guimond, évaluateur agréé :

Valeurs imposables

Terrains 47 270 200	Bâtisses 81 193 900	Total	128 464 100
---------------------	---------------------	-------	-------------

Valeurs non imposables

Terrains 908 300	Bâtisses 6 616 800	Total	7 725 100
------------------	--------------------	-------	-----------

Valeurs Totales

Terrains 48 178 500	Bâtisses 87 810 700	Total	135 989 200
---------------------	---------------------	-------	-------------

5.6 : Renouvellement du contrat d'assurance collective 2012-2013

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade offre à son personnel, une assurance collective;

CONSIDÉRANT que suite à un appel d'offres et suivant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'accepter les conditions du nouveau contrat avec le même assureur, soit la "Croix-Bleue Médavie" qui a déposé la plus basse soumission conforme;

2012-10-293 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte le nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix-Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	,466 \$,347 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	,04 \$,038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4,67 \$	3,48 \$
Assurance-maladie :		
– sans personne à charge	70,15 \$	57,31 \$
– avec personne(s) à charge – familial	254,11 \$	210,19 \$
– avec personne(s) à charge – couple	140,38 \$	114,68 \$
– avec personne(s) à charge – monoparental	184,19 \$	150,48 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
– sans personne à charge	17,66 \$	12,32 \$
– avec personne(s) à charge – familial	58,59 \$	40,88 \$
– avec personne(s) à charge – couple	35,35 \$	24,67 \$
– avec personne(s) à charge – monoparental	45,15 \$	31,50 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	,86 \$	0,85 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,76 \$	2,01 \$

QUE monsieur René Roy, directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

5.7 : États comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2012

Les états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2012 ont été transmis par courriel durant le mois de septembre à tous les membres du conseil municipal.

5.8 : Demande aux organismes

2012-10-294 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de demander à tous les organismes qui reçoivent des contributions financières de la municipalité de faire parvenir au plus tard le 31 octobre 2012, le montant souhaité pour l'année 2013 ainsi que leurs derniers états financiers et prévisions budgétaires.

Adoptée.

5.9 : Colloque annuel de zone ADMQ Mauricie

CONSIDÉRANT la tenue du colloque annuel des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 26 octobre 2012, à la Ferme La Bissonnière de Saint-Prospère;

EN CONSÉQUENCE,

2012-10-295 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à participer au Colloque annuel de l'ADMQ au montant de 95 \$, taxes non comprises, pour l'inscription;

QUE les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.10 : Photographies aériennes

Ce sujet est reporté à une prochaine séance ordinaire du conseil.

5.11 : Avis de motion au règlement numéro 2012-328 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

La conseillère Danielle Elliott donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement portant le numéro 2012-328 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

6. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : coût consommation électrique annuel.

7. Aréna

7.1 : Achat de barrières anti-émeute et de foule

2012-10-296 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'entériner la décision d'acquérir cinq barrières anti-émeute au coût de 655,36 \$, taxes incluses.

QUE le conseil municipal entérine la décision d'acquérir des rubans de foule au coût de 315,03 \$, taxes incluses.

Adoptée.

7.2 : Modification de l'entente avec le Club Senior

2012-10-297 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond et le directeur général René Roy à signer la nouvelle entente avec le Club Senior.

QUE le projet de l'entente soit transmis aux membres du conseil avant la signature pour approbation.

Adoptée.

8. Urbanisme et zonage

8.1 : Plan d'implantation et d'intégration architectural

CONSIDÉRANT la demande au PIIA – Plan d'intégration et d'implantation architecturale sur les enseignes dans le but d'obtenir un permis municipal pour l'implantation d'une enseigne identifiant le commerce «Gîte Couette et Café», au 300, rue Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QUE l'affiche est conforme à la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

2012-10-298 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé.

Adoptée.

9. Parc de la rivière Batiscan

CONSIDÉRANT QUE l'entente de cinq ans se termine avec l'année financière de 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité versait une contribution de 1 \$ par personne;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas renouveler ladite entente;

2012-10-299 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'informer la MRC des Chenaux que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne contribue plus aux activités du Parc de la rivière de Batiscan à compter du 1^{er} janvier 2013.

Adoptée.

10. Projecteur

CONSIDÉRANT QUE le projecteur dans la salle du centre communautaire Charles-Henri Lapointe est de plus en plus utilisé par d'autres utilisateurs que la municipalité;

CONSIDÉRANT les coûts d'entretien;

2012-10-300 Il est proposé par Yvon Lafond, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, un montant de 5 \$ l'heure, plus taxes; un minimum d'une heure sera exigé suite à la demande d'un utilisateur autre que la municipalité;

QUE le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à faire installer un interrupteur avec barrure.

Adoptée.

11. Entretien génératrices

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède deux génératrices soit une Onan, modèle 40.0DL6H40086E et une Kohler, modèle 150REOZJE91 qui doivent recevoir deux entretiens préventifs par année;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général/secrétaire-trésorier a demandé deux soumissions par invitation à deux firmes spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions se lisent comme suit :

Génératrice Drummond

1^{er} entretien 405,50 \$, plus taxes, 2^e entretien 351,75 \$, plus taxes;

Cummins Est du Canada

1^{er} entretien 465,99 \$, plus taxes, 2^e entretien 365,63 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Génératrice Drummond est la plus avantageuse;

2012-10-301 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à Génératrice Drummond suivant les coûts tels que décrits ci-dessus.

Adoptée.

12. Formation sur l'élaboration d'un plan de sécurité civile

2012-10-302 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à participer à une formation sur l'élaboration d'un plan de sécurité civile qui aura lieu le 9 octobre prochain, à Batiscan; les frais d'inscription 260 \$, plus taxes, et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

13. Programme climat municipalité

Ce sujet est reporté à la prochaine séance du conseil municipal.

14. Demande diverse

14.1 : Club de motoneige du comté de Champlain

Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande d'appui financier.

14.2 : Semaine de la justice réparatrice 2012

ATTENDU QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

ATTENDU QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice, pour cette année, «*Des besoins diversifiés, des interventions sur mesure*», donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

PAR CONSÉQUENT,

2012-10-303 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade proclame par la présente, la semaine du 18 au 25 novembre 2012, *Semaine de la justice réparatrice* à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

14.3 : Fondation Foyer La Pérade inc.

2012-10-304 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 100 \$ à la Fondation Foyer La Pérade pour l'organisation du dîner spaghetti qui aura lieu le 4 novembre 2012.

Adoptée.

14.4 : Programme Viactive

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition des bénévoles du Programme Viactive.

14.5 : Fromagerie F.X. Pichet

CONSIDÉRANT QUE la Fromagerie F.X. Pichet aimerait organiser un événement rassemblant des entreprises agrotouristiques et des artisanats de la région afin de faire découvrir leurs produits;

CONSIDÉRANT QU'afin de bien réaliser le projet, la fromagerie demande une aide financière de la part de la municipalité afin de défrayer les coûts du chapiteau pour recevoir les visiteurs;

2012-10-305 Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière pour cet événement.

Adoptée.

15. Salle de quilles

CONSIDÉRANT QUE la salle de quilles est fermée depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite l'utiliser à d'autres fins;

2012-10-306 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'offrir tout le matériel qui a servi dans la salle de quilles (planteurs, allées de quilles, etc.); l'invitation sera faite sur une circulaire qui sera transmise par la poste, diffusée sur le site Internet de la municipalité et sur le site Internet de Kijiji.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues.

Adoptée.

16. Sujets variés

16.1 : Pompier volontaire

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté des Chenaux offre aux municipalités du territoire les services de son coordonnateur-préventionniste, monsieur Mathieu Ouellette, en tant que pompier volontaire, celui-ci détenant les qualifications appropriées;

CONSIDÉRANT que ce conseil n'est pas d'avis que cette proposition constitue une opportunité au bénéfice de la sécurité des citoyens de notre territoire;

2012-10-307 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade ne donne pas suite à cette proposition.

Adoptée.

16.2 : Fête d'Halloween

CONSIDÉRANT la proposition de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire de participer à l'organisation de la fête d'Halloween pour les enfants en collaboration avec le Club Optimiste;

CONSIDÉRANT QUE la proposition consiste à l'engagement du sosie de Jack Sparrow, au montant de 800 \$, plus taxes;

2012-10-308 Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'autoriser les crédits nécessaires pour cette activité.

Adoptée.

16.3 : Cession des titres et des droits de propriété du site de Champlain à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Ce sujet est reporté à une date ultérieure.

16.4 : Armoiries

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une proposition pour que les armoiries soient redessinées pour ensuite être enregistrées dans différents formats sur un CD pour permettre de les garder dans les fichiers, au coût de 275,94 \$, taxes incluses;

2012-10-309 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition et d'autoriser des crédits nécessaires au montant de 275,94 \$, taxes incluses.

Adoptée.

16.5 : Dérogation Île-du-Sable

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur le chemin Île-du-Sable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil voient la nécessité d'avoir un avis légal;

2012-10-310 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Yvon Lafond à rencontrer Me André Lemay dans le but de recevoir les informations pour finaliser le dossier.

Adoptée.

16.6 : Formation sur mesure pour les festivals

2012-10-311 Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à participer à une formation sur mesure pour les festivals qui aura lieu le 6 novembre prochain, à Shawinigan; les frais d'inscription de 275,94 \$, taxes incluses et les dépenses encourues seront payés suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

17. Autres sujets

17.1 : Tournage d'un film

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant le tournage d'un film qui a eu lieu à Sainte-Anne-de-la-Pérade et suite à une rencontre avec un des responsables de l'organisation, il remercie la population pour les services rendus et la discrétion.

17.2 : Rencontre population

Le maire Yvon Lafond informe qu'il y aura une rencontre avec la population, le 29 octobre prochain, au centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

17.3 : Spectacle Marc Hervieux

Le maire Yvon Lafond invite la population à participer à un spectacle bénéfique avec Marc Hervieux, qui aura lieu le 13 octobre prochain.

18. Rapport de comité

Le maire Yvon Lafond donne de l'information concernant le site d'enfouissement sanitaire de Champlain, du parc de la rivière Batiscan et le projet d'acquisition d'un véhicule incendie.

La conseillère Diane Aubut donne de l'information concernant le comité de sauvegarde du patrimoine, de la restauration du calvaire Rapide Nord dont une aide financière du pacte rural de 3 000 \$ et une participation de la municipalité de 2 500 \$ et qu'un questionnaire sera transmis par la poste sur la politique familiale.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information sur les ateliers qu'elle a participé lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

19. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : maisons en mauvais états sur la rue Sainte-Anne.

20. Clôture de la séance

2012-10-312 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 20 h 43.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire